

ASSEMBLÉE NATIONALE

25 mars 2021

LUTTE CONTRE LE DÉRÈGLEMENT CLIMATIQUE - (N° 3995)

| | |
|--------------|--|
| Commission | |
| Gouvernement | |

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 7069

présenté par

Mme Bouchet Bellecourt, Mme Beauvais, M. Dive, M. Vialay, M. Breton, Mme Trastour-Isnart, M. Door, Mme Marianne Dubois, M. Benassaya, M. Ferrara, M. Teissier, M. Reda, M. Therry, M. Bony, M. Bourgeaux, M. Parigi, M. Ramadier, Mme Louwagie et M. de Ganay

AVANT L'ARTICLE PREMIERCompléter l'intitulé du titre I^{er} par les mots :

« et éclairer ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à cadrer dès le début les discussions du Parlement.

Réduire les dispositions des articles 2 et 3 relatives au code de l'éducation à la simple consommation est un mauvais symbole.

Le législateur doit dès à présent corriger ce manque, et faire la part des choses entre Consommer et l'apprentissage des enjeux du développement durable.

Tel est l'objet de cet amendement.